

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
9 SEPTEMBRE 2019**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 12 août 2019 au 188, rue Jeanne-d'Arc à 19h00.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions et demandes du public
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2019
- 1.7. Avis de motion : projet de règlement modifiant le règlement 2004-03-07 sur les dérogations mineures
- 1.8. Adoption premier projet de règlement modifiant le règlement 2004-03-07 sur les dérogations mineures
- 1.9. Adoption de l'entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours prévoyant la fourniture mutuelle de services modifiant l'entente et la résolution numéro 2008-04-74
- 1.10. Demande d'exclusion de la zone agricole : conformité de la demande à la réglementation municipale pour les lots 4 998 393, 4 998 394 4 998 395 4 998 269 4 997 270
- 1.11. Plan et devis pour réaménagement de l'Ancienne Mairie : mandat à la direction générale
- 1.12. Projet de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la route 321 : mandat à la direction générale
- 1.13. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement : Règlement relatif au contrôle et au suivi budgétaire, à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats et prévoyant les termes entourant l'achat local
- 1.14. Demande de report de la date de dépôt du rôle d'évaluation 2020-2021-2022
- 1.15. Abrogation de la résolution 2014-02-068
- 1.16. Modification de la résolution 2019-04-180 futur aménagement parc face à l'église : mandat pour plan d'aménagement
- 1.17. Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire
- 1.18. Mandat à la SADC pour une étude sur le potentiel d'avenir de la main-d'œuvre locale et sur la capacité d'accueil de l'école St-Pie X à long terme
- 1.19. Appui à la Commission Scolaire Au-Cœur-des-Vallées pour le projet d'agrandissement de l'école St-Pie X
- 1.20. Mise à jour : étude environnementale de site phase 1 et caractérisation écologique : rue Yvon-Daigneault

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois d'août 2019
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 août 2019
- 2.3. Transfert budgétaire : demande d'autorisation

3. Ressources humaines

- 3.1. Processus de recrutement pour un(e) contremaitre-contremaitresse de relève : mandat à la direction générale
- 3.2. Processus de recrutement pour un assistant au responsable de l'urbanisme/environnement : mandat à la direction générale
- 3.3. Autorisation d'embauche d'une brigadière scolaire
- 3.4. Adoption de la politique de civilité de la Municipalité de Papineauville

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Droit de passage pour l'Association motoneigistes Vallée de la Nation Inc pour la saison hivernale 2019-2020

- 4.2. Déneigement et soufflage de la neige : mandat à la direction générale
- 4.3. Section privée de la rue Major : fin du déneigement et modification de la collecte des matières résiduelles
- 4.4. Autorisation d'achat : bio-herbicides et chlorure de calcium
- 4.5. Pluvial privé sur la rue René-Clément : autorisation de dépense pour bordure et remise en état
- 4.6. Octroi de contrat pour la fourniture et l'installation de glissières de sécurité sur la côte des Cascades

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Dépôt des statistiques mensuelles
- 5.2. Autorisation d'achat de bottes et soulier pour le directeur et abrogation de la résolution 2019-08-413

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. PIIA 2019-09 / 208 rue Papineau : ajout au permis déjà émis
- 6.3. PIIA 2019-10/ 343 rue Papineau : autorisation d'émission
- 6.4. Demande de subvention pour travaux au 343 rue Papineau
- 6.5. PIIA 2019-11/ 247 rue Papineau : autorisation d'émission
- 6.6. PIIA 2019-12/ 192, rue Henri-Bourassa : autorisation d'émission
- 6.7. 1869, chemin Servant : non-autorisation de travaux et demande de démolition

7. Environnement

- 7.1. Mandat à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) : ruisseau Hébert
- 7.2. Coupe des roseaux : mandat à la Municipalité de Lochaber
- 7.3. Autorisation à la Municipalité de Lochaber pour présenter une demande de subvention PSPB auprès de la MRC dans le cadre de la lutte contre le roseau commun sur les chemins municipaux et provinciaux (excepté la Route 148) Regroupement Papineauville, Plaisance et Canton de Lochaber

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Dépôt des statistiques mensuelles pour les locations et la bibliothèque
- 8.2. Autorisation d'achat de périodique pour la bibliothèque
- 8.3. Organisation de la Grande marche du Défi Pierre Lavoie
- 8.4. Soirée Chassomaniak

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Motion de félicitations : 23^e édition du Rendez-Vous des Arts
- 9.2. Motion de félicitations : 1^{ere} édition du Festival country de Papineauville
- 9.3. Motion de félicitations : participation de la Ferme Cabriole au championnat provincial d'équitation western du Québec
- 9.4. Motion de félicitations : épluchette de maïs
- 9.5. Motion de félicitations : course de boîte à savon
- 9.6. Questions et demandes du public
- 9.7. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur le maire Christian Beauchamp
 Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
 Monsieur le conseiller Paul Gagnon, siège no 2
 Monsieur le conseiller Daniel Malo, siège no 3
 Monsieur le conseiller Alain Clément, siège no 4
 Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

Absent : Monsieur le conseiller Laurent Clément, siège no 5 (absence motivée)

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Hélène Bélanger était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Beauchamp.

1.3 2019-09-424 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire, Christian Beauchamp constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 2 personnes.

1.4 QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

1.5 2019-09-425 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert et après retrait et rajout des points suivants :

Retrait du point 1.18

Ajout du point 2.4 : Autorisation de procéder à l'achat de bacs à ordures et bacs à recyclage

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2019-09-426 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AOUT 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 2019-09-427 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-03-07 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement sur les dérogations mineures numéro 2004-03-07 le 21 juin 2004;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement afin d'ajouter certaines situations où une dérogation mineure peut être autorisée;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté un projet de règlement lors de la séance du 12 août 2019 et qu'une consultation publique s'est tenue le 26 août 2019;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

Monsieur le conseiller Alain Clément donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures 2004-03-07 sera adopté.

1.8

2019-09-428 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-03-07 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le projet de règlement 2019-008 modifiant le règlement 2004-03-09 sur les plans d'aménagements d'ensemble

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**2019-008
Projet**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-03-07 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

- CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'adoption du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 2004-03-07 en juin 2004;
- CONSIDÉRANT que la municipalité est d'avis qu'il faut modifier le règlement afin d'ajouter certaines situations où une dérogation mineure peut être autorisée;
- CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 12 août 2019 ;
- CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique le 26 août 2019;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dument été donné lors de la séance régulière du conseil municipal qui s'est tenue le 9 septembre 2019;
- CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 9 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-008 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07 est modifié par l'ajout de l'alinéa e) à l'article 2.1 et tel qu'il suit :

- e) afin de permettre et/ou régulariser l'implantation d'une clôture en bande de protection riveraine, ou permettre l'implantation de tout dispositif permettant de protéger les bâtiments. Les circonstances extraordinaires justifiant cette dérogation de même que les conditions d'octroi devant être mentionnées au libellé de la résolution

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2019-09-429 ADOPTION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET AUTRES SECOURS PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES MODIFIANT L'ENTENTE ET LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-04-74

ATTENDU la résolution numéro 2008-04-74, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 avril 2008, relative à l'adoption d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services;

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente désirent s'assurer d'être conformes au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la *Loi sur la sécurité incendie* L.R.Q. c. S-3.4, concernant les risques faibles, moyens, élevés et très élevés d'incendie;

ATTENDU que la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les autres secours;

ATTENDU que l'ajout « autres secours » comprend notamment le sauvetage dans les sentiers de motoneiges et de véhicules tout terrain, le sauvetage nautique, le sauvetage sur glace, etc;

ATTENDU que l'entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours intervient seulement s'il n'y a aucune entente entre les municipalités locales;

ATTENDU que la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) a formé un comité restreint constitué d'un maire, d'une directrice générale, d'un directeur incendie, du coordonnateur à la sécurité publique et du directeur général adjoint de la MRC de Papineau pour émettre des recommandations quant au contenu de ladite entente;

ATTENDU que les travaux du comité restreint portaient sur la révision de l'entente datée de 2008 (résolution numéro 2008-04-74), l'indexation des tarifs, l'ajout du volet « Autres secours » (SUMI) ainsi qu'une tarification pour ce nouveau service;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) à cet égard, émise lors de la rencontre tenue le 13 mars 2019;

ATTENDU le projet d'entente déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

ATTENDU la résolution numéro 2019-05-108, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mai 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le Conseil de la Municipalité de Papineauville confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à abroger l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (résolution numéro 2008-04-74);

Que le Conseil de la Municipalité de Papineauville autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

Que la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10

2019-09-430 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE : CONFORMITÉ DE LA DEMANDE À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE POUR LES LOTS 4 998 393, 4 998 394, 4 998 395, 4 998 269, 4 997 270;

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville désire déposer une demande d'exclusion de la zone agricole pour cinq lots de son territoire, soit : 4 998 393, 4 998 394, 4 998 395, 4 998 269, 4 997 270;

ATTENDU que le terrain visé à une superficie totale de 76,28 ha;

ATTENDU que la présente demande vise à agrandir la zone industrielle implantée en bordure de l'autoroute;

ATTENDU que le projet est conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Papineauville;

ATTENDU que ce terrain n'est pas assujéti à un règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU que selon l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la présente recommandation doit être motivée en tenant compte des 10 critères visés à l'article 62 :

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants : le potentiel agricole de ce terrain est faible. Il est plus propice sur les terrains situés au nord de l'autoroute;
2. Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture : les possibilités d'utilisation de terrain à des fins d'agriculture sont limités, dû à la présence de l'autoroute et d'une ligne d'Hydro-Québec;
3. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants : l'utilisation à des fins non agricole de ce terrain n'aura aucun impact sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles;
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale : les contraintes résultant de l'application de la réglementation en matière d'environnement sont nulles, étant donné que le potentiel agricole du site n'est pas propice aux activités agricoles;
5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture : Il existe sur le territoire d'autres espaces appropriés disponibles pour un tel usage, lesquels étant présenté dans le rapport de demande d'exclusion;
6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole : l'impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole serait plutôt faible;
7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol dans la municipalité et dans la région : cette demande n'aura qu'un faible impact sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;
8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture : le terrain visé pourrait constituer une propriété foncière

d'une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture mais que la présence de multiples contraintes en limiterait l'exploitation;

9. L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique : ce projet pourrait avoir un impact relativement positif sur le développement économique de la région, principalement par la création d'emploi;
10. Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie : la situation géographique de la municipalité rend l'endroit attrayant pour l'implantation d'industries.

ATTENDU que la demande actuelle prend compte des changements récents dans le parc immobilier de la municipalité, soit la vente du dernier terrain disponible dans le secteur industriel en bordure de la route 321 et de l'autoroute 50;

ATTENDU que le parc industriel léger sur la route 148 n'offre plus de possibilité d'expansion;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil demande à la MRC de Papineau de donner son appui à la présente demande d'Exclusion.

Que ce Conseil demande à la Commission de protection du territoire agricole par le biais de la présente résolution d'autoriser la demande d'exclusion de la zone agricole des lots 4 998 393, 4 998 394, 4 998 395, 4 998 269, 4 997 270.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11 2019-09-431 PLAN ET DEVIS POUR RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE : MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un appel de proposition pour services professionnels permettant la réalisation des plans et devis nécessaires à la rénovation de l'Ancienne Mairie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil mandate la direction générale à préparer un appel de propositions pour services professionnels pour la préparation de plans et devis pour la rénovation de l'Ancienne Mairie.

Que conformément au règlement 2011-006, soit déléguée à la directrice générale la responsabilité de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions reçues.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12 2019-09-432 PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 321 : MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un appel de proposition pour services professionnels permettant la réalisation des plans et devis nécessaires aux travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la route 321;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil mandate la direction générale à préparer un appel de propositions pour services professionnels pour la préparation de plans et devis pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la route 321.

Que conformément au règlement 2011-006, soit déléguée à la directrice générale la responsabilité de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions reçues.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13

2019-09-433 AVIS DE MOTION : ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIR ET PRÉSENTATION D'UN PROJET

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal peut déléguer à certains fonctionnaires et employés les pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité;

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser sa mission, dans le respect de ses valeurs, en fournissant aux divers services municipaux des biens et des services de qualité, aux conditions les plus avantageuses en conformité avec les lois, les accords commerciaux en vigueur ainsi qu'avec toute autre décision du Conseil;

ATTENDU que pour ce faire il y a lieu d'établir les paramètres facilitant et encourageant l'achat local;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

Monsieur le Conseiller Jean-Yves Carrière donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un Règlement relatif au contrôle et au suivi budgétaire, à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats et prévoyant les termes entourant l'achat local sera adopté.

Un projet de règlement est présenté.

L'avis de motion 2018-09-325 est par les présentes abrogé à toutes fins que de droit.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14

2019-09-434 DEMANDE DE REPORT DE LA DATE DE DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2020-2021-2022

ATTENDU que des circonstances exceptionnelles empêcheront le dépôt du nouveau rôle d'évaluation 2020-2021-2022 au 15 septembre comme prévu à la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU que l'article 71 de ladite loi autorise l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) à reporter le dépôt du rôle au maximum le 1^{er} novembre suivant sur demande de la municipalité locale;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, demande à l'OMRÉ, en l'occurrence la MRC de Papineau, de reporter, au plus tard le 4 octobre prochain, le dépôt du rôle d'évaluation équilibré 2020-2021-2022 de la Municipalité de Papineauville.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.15 2019-09-435 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2014-02-068

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2014-02-068 puisque la dépense n'a pas été réalisée dans l'exercice financier prévu;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, abroge à toutes fins que de droit, la résolution 2014-02-068;

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.16 2019-09-436 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-03-154 FUTUR AMÉNAGEMENT PARC FACE À L'ÉGLISE : MANDAT POUR PLAN D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU l'adoption de la résolution 2019-03-154 pour un plan d'aménagement pour un futur aménagement dans le parc en face de l'église;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ladite résolution pour indiquer que les sommes seront prises à même le surplus accumulé non affecté;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil, sur recommandation de direction générale, modifie la résolution 2019-03-154 et qu'il soit indiqué que les sommes seront prises à même le surplus accumulé non affecté.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagement parcs.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.17 2019-09-437 SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de

Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement «Solidarité GSLR » (www.solidariteqlsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que la Municipalité de Papineauville soutient la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.18 RETIRÉ

1.19 2019-09-438 APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE AU-CŒUR-DES-VALLÉES (CSCV) POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE ST-PIE X

ATTENDU que lors du Conseil des commissaires qui s'est tenu le 28 août 2019, la Commission Scolaire-Au-Cœur-des-Vallées a confirmé qu'une demande d'ajout d'espaces pour l'école St-Pie X sera soumise au ministère de l'éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville est en plein essor et que cet ajout d'espaces est de première importance pour l'avenir de la communauté;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil appui sans réserve la demande d'ajout d'espaces pour l'école St-Pie X de Papineauville qui sera soumise au ministère de l'éducation et de l'Enseignement supérieur par la CSCV.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la CSCV, au député de Papineau monsieur Mathieu Lacombe ainsi qu'au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.20 2019-09-439 MISE À JOUR : ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1 ET CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE : RUE YVON-DAIGNEAULT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour d'une étude environnementale de site phase 1 et une caractérisation écologique dans le projet domiciliaire de la rue Yvon-Daigneault;

ATTENDU les soumissions reçues pour le projet domiciliaire sur la rue Yvon-Daigneault :

Horizon multiresource Inc.	3080.00\$ plus taxes
Cima +	7300.00\$ plus taxes
Bélanger agro-consultant	4500.00\$ plus taxes

ATTENDU la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de direction générale, accepte la soumission au montant de 3080.00\$ plus taxes d'Horizon multiresource Inc. pour la réalisation d'une étude environnementale de site phase 1 et une caractérisation écologique dans le projet domiciliaire de la rue Yvon-Daigneault. Qu'une dépense et un déboursé soient autorisés à cette fin et qu'il y aura partage des coûts avec le propriétaire des terrains tel que convenu au protocole d'entente, partie 1;

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04003 000 : Chemins, rues, routes et trottoirs.

Qu'un transfert des fonds aqueduc, égout et infrastructure soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 2019-09-440 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 août 2019 pour un montant total de 48 772.81 \$ comprenant les chèques numéros 13633 à 13664.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 août 2019 au montant de 142 279.20 \$ comprenant les dépôts directs numéros 502019 à 502060.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 août 2019 au montant de 56 665.56 \$ comprenant les prélèvements numéros 4150 à 4204.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 août 2019 au montant de 92 383.02 \$.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 88 599.03 \$ jusqu'au 31 août 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2019-09-441 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 AOÛT 2019

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale adjointe dépose les rapports financiers en date du 31 août 2019 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil accepte tel que déposé et adopte l'état des activités de fonctionnement (76.18%) et d'investissement au 31 août 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2019-09-442 TRANSFERT BUDGÉTAIRE : DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU l'annulation du souper de dorés de la municipalité en 2019;

ATTENDU que des événements sont arrivés en cour d'année;

ATTENDU que des sommes ont été mises au budget et ne seront pas utilisées;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur loisirs et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce conseil, sur recommandation du coordonnateur loisirs et culture, autorise un transfert budgétaire du poste 02 70175 690 Souper de dorés vers les activités suivantes;

- 2000.00\$ pour nouvel événement fête des récoltes, pour publicité, prix de présences et embauche d'un spectacle thématique sur les récoltes.
- 1500.00\$ pour la création d'un village hanté au parc Henri-Bourassa lors de l'Halloween avec des cabanes à pêche.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

LE VOTE EST DEMANDÉ : POUR 1 CONTRE : 4

Résolution rejetée à la majorité.

2.4 2019-09-443 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE BACS À DÉCHETS ET BACS À RECYCLAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé maximum au montant de 3500.00\$ plus taxes quant à l'achat de bacs à ordures, recyclage de la firme USD Loubac.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-45113-446 Bacs à ordure et recyclage.

Qu'un transfert des fonds affectés « environnement » soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2019-09-444 PROCESSUS DE RECRUTEMENT POUR UN(E) CONTREMAITRE-CONTREMAITRESSE DE RELÈVE : MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU qu'il y a lieu de préparer la relève au service des travaux publics et qu'à cette fin un processus de recrutement pour un(e) contremaître-contremaitresse de relève, municipal(e) doit être enclenché;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil autorise la direction générale à enclencher un processus devant mener à l'embauche d'un/d'une contremaître/ contremaitresse de relève.

Que ce conseil procède à la création d'un comité de sélection et que ce dernier soit formé de :

- M. Paul Gagnon, conseiller
- M. Jean-Yves Carrière, conseiller au comité des travaux publics
- Sébastien Déry, directeur des travaux publics
- Martine Joanisse, directrice générale

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2019-09-445 PROCESSUS DE RECRUTEMENT POUR UN(E) ASSISTANT (E) AU RESPONSABLE DE L'URBANISME/ENVIRONNEMENT : MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU qu'il y a lieu de faire l'embauche permanent d'un (e) assistant (e) au responsable de l'urbanisme sur une base de 30h semaine et plus;

ATTENDU que l'embauche est prévue au budget 2019;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil autorise la direction générale à enclencher un processus devant mener à l'embauche d'un/d'une assistant/assistante au responsable de l'urbanisme et environnement.

Que ce conseil procède à la création d'un comité de sélection et que ce dernier soit formé de :

- M. Paul Gagnon, conseiller
- M. Daniel Malo, conseiller et membre du comité
- Éric Bordeleau, responsable de l'urbanisme et environnement
- Martine Joanisse, directrice générale

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2019-09-446 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2019-07-346 autorisant un processus de recrutement pour combler le poste de brigadier scolaire;

ATTENDU la candidature de madame Dominique Charles et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise l'embauche de madame Dominique Charles, au poste de brigadière scolaire à compter du 30 août 2019. Les conditions d'emploi sont celles discutées lors de la rencontre du 22 août 2019 et selon les grilles salariales en vigueur.

Que cette embauche soit conditionnelle à la réception d'un rapport sur les antécédents judiciaires.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 2019-09-447 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CIVILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

ATTENDU qu'il y a lieu de reconnaître et valoriser l'apport des membres du personnel municipal à la mission de la municipalité et qu'à cette fin il y a lieu d'adopter une politique de civilité;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, adopte la Politique de civilité permettant de reconnaître le travail des employés municipaux.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2019-09-448 DROIT DE PASSAGE POUR L'ASSOCIATION MOTONEIGISTES VALLÉE DE LA NATION INC POUR LA SAISON HIVERNALE 2019-2020

ATTENDU que le Club des motoneigistes AMVN souhaite obtenir un droit de passage sur le chemin du Vieux pont ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil accorde un droit de passage pour la saison hivernale 2019-2020 sur le chemin du Vieux-Pont et ce, conditionnellement au respect des droits et de la quiétude des propriétaires riverains de la piste. Il est entendu que cette autorisation saisonnière pourrait devenir invalide en cours de saison si la municipalité prenait une décision en ce sens.

Qu'une preuve d'assurance de responsabilité civile soit fournie à la municipalité.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2019-09-449 DÉNEIGEMENT, RAMASSAGE ET SOUFFLAGE DE LA NEIGE : MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel d'offres pour le déneigement des rues, routes et trottoirs de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil autorise la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires permettant de mener à la signature d'un contrat de service pour le déneigement des rues, routes et trottoirs de la municipalité.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.3 2019-09-450 SECTION PRIVÉE DE LA RUE MAJOR : FIN DU DÉNEIGEMENT ET MODIFICATION DE LA PROCÉDURE DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU qu'une partie du lot 4 997 289 est utilisée comme chemin privé débouchant sur un cul de sac et donne accès à quatre propriétés;

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville ne fait pas l'entretien des chemins privés. Décision déjà rendue dans le cas du chemin St-Amour et de la section de chemin sud près du chemin Steen;

ATTENDU la recommandation du comité de travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de travaux publics, mandate la direction générale à faire le nécessaire pour informer les propriétaires concernés que :

- Le chemin ne sera plus déneigé à compter de la présente saison hivernale, ni entretenu de quelques autres façons. Il sera donc de la responsabilité du propriétaire du terrain de faire l'entretien pour maintenir l'accès aux propriétés présentes.
- Qu'à compter du 1^{er} décembre 2019, tous les contenants de matières résiduelles devront se trouver au plus près de la rue Major appartenant à la municipalité pour être vidés.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.4 2019-09-451 AUTORISATION D'ACHAT : BIO-HERBICIDES ET CHLORURE DE CALCIUM

ATTENDU la réception de la soumission suivante pour l'achat de chlorure de calcium, soit Somavrac c.c. : 887,88\$ avant taxes;

ATTENDU la réception de la soumission suivante pour l'achat d'herbicide biologique, soit HERBANATURE INC : 10 675,00\$ avant taxes;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé de 887,88\$ plus taxes à Somavrac c.c. pour l'achat

de chlorure de calcium ainsi qu'une dépense et un déboursé de 10 675,00\$ plus taxes chez HERBANATURE INC. pour l'achat d'herbicide biologique.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 635 : Calcium et abat-poussière et 02 41400 522 : Entretien/réparation bâtisse-terrain.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**4.5 2019-09-452 PLUVIAL PRIVÉ SUR LA RUE RENÉ-CLÉMENT :
AUTORISATION DE DÉPENSE POUR BORDURE ET REMISE EN ÉTAT**

ATTENDU la présence d'un pluvial privé à l'arrière des propriétés situées du côté est de la rue René-Clément;

ATTENDU qu'il y a lieu d'installer une bordure d'asphalte et de prévoir divers travaux pour boucher l'entrée située sur la rue Viger;

ATTENDU la recommandation du comité de travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de travaux publics, autorise une dépense et un déboursé maximal de 1500\$ plus taxes pour refaire la bordure d'asphalte ainsi que divers travaux de remise en état du terrain.

Que la direction générale soit mandatée afin d'informer les propriétaires touchés que le pluvial est privé et pour le bénéfice des propriétaires riverains.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparation chemins, rues, routes et trottoirs.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**4.6 2019-09-453 OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET
L'INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LA CÔTE DES
CASCADES**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'installation de glissières de sécurité à un endroit sur la côte des Cascades;

ATTENDU qu'à cet endroit ciblé, il y a lieu d'améliorer la sécurité des usagers de la route et qu'il n'y a pas de possibilité d'adoucir la pente du talus pour respecter les normes en vigueur;

ATTENDU qu'une immobilisation est prévue au budget 2019 à cet effet;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes soient;

Glissières Desbiens	8 328,80\$ avant taxes.
Entreprises Ployard 2000 inc	6 015,44\$ avant taxes.

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé de 6 015,44\$ plus taxes à Entreprises Ployard 2000 inc pour la fourniture et l'installation de glissières de sécurité.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04003 000 : Chemin, route, rue, trottoirs.

Qu'un transfert du fonds affecté infrastructure soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2019-09-454 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES

Le service de sécurité incendie a été requis à 9 occasions durant le mois d'août 2019 pour des interventions en accident de la route, combat incendie et entraide pour d'autres municipalités.

5.2 2019-09-455 AUTORISATION D'ACHAT DE BOTTES DE COMBAT ET SOULIER POUR LE DIRECTEUR ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-08-413

ATTENDU que des sommes ont été prévues au budget 2019 pour l'achat de vêtements et bottes pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie, autorise une dépense et un déboursé de 1180\$ plus taxes à la compagnie L'Arsenal pour l'achat de 4 paires de bottes de combat de marque Marshall.

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie, autorise une dépense et un déboursé de 310\$ plus taxes à la compagnie Boivin & Gauvin pour l'achat de d'une paire de soulier homologué pour les interventions avec cap d'acier et à l'épreuve des produits chimiques.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-22000-650 Vêtements et chaussures.

La résolution 2019-08-413 est par les présentes abrogée à toutes fins que de droit.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME

6.1 2019-09-456 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Permis et certificats	août 2019
Rénovation	3
Certificat d'occupation	-
Galerie, clôture	-
Bâtiment complémentaire	2
Installation septique	-
Nouvelle construction	-

Abattage d'arbres	3
Piscine	-

6.2 2019-09-457 PIIA 2019-09 / 208 RUE PAPINEAU : AJOUT AU PERMIS DÉJÀ ÉMIS

ATTENDU que les dispositions de la section VIII de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville s'est pourvue de règlement sur le PIIA numéro 2017-003 en date du 9 mai 2017;

ATTENDU que la propriété sise au 208 rue Papineau est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2, en vertu du règlement sur le PIIA 2017-003;

ATTENDU que le propriétaire désire procéder au changement de couleur de la porte de garage en bleu;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise l'émission du PIIA 2019-09 et autorise le changement de couleur de la porte de garage en bleu

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 2019-09-458 PIIA 2019-10/ 343 RUE PAPINEAU : AUTORISATION D'ÉMISSION

ATTENDU que les dispositions de la section VIII de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville s'est pourvue de règlement sur le PIIA numéro 2017-003 en date du 9 mai 2017;

ATTENDU que la propriété sise au 343 rue Papineau est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2, en vertu du règlement sur le PIIA 2017-003;

ATTENDU que le propriétaire désire procéder au remplacement du revêtement de la toiture, des fenêtres et veut rénover les galeries. De plus, le garage sera démoli et le drain français sera changé;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise l'émission du permis PIIA 2019-10 permettant la démolition du garage, le remplacement des fenêtres, des galeries et du drain français ainsi que l'installation d'une porte pour accéder de l'extérieur au logement inférieur.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 2019-09-459 AUTORISATION D'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE DOSSIER PIIA 2019-10

ATTENDU que les articles 85.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) permettent au conseil d'adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'elle délimite et dans lequel la majorité des bâtiments ont été

construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis;

ATTENDU que le Conseil municipal s'est prévalu de cette option en adoptant le règlement 2018-004 établissant un programme de subvention pour la rénovation et la restauration d'immeubles dans certains secteurs du territoire de la Municipalité de Papineauville;

ATTENDU que le propriétaire du 343 rue Papineau a soumis une demande complète dans le cadre de ce programme de subvention;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a fait un exercice d'évaluation de la demande et que celle-ci est conforme aux critères du programme de subvention;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, confirme que la demande de subvention pour le 343, rue Papineau est conforme à la réglementation et admissible à une subvention maximale de 12,000\$ à la fin des travaux et sur présentation des pièces justificatives requises.

Que la direction générale soit par la présente autorisée à effectuer le suivi de cette résolution.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 2019-09-460 PIIA 2019-11/ 247 RUE PAPINEAU : AUTORISATION D'ÉMISSION

ATTENDU que les dispositions de la section VIII de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville s'est pourvue de règlement sur le PIIA numéro 2017-003 en date du 9 mai 2017;

ATTENDU que la propriété sise au 247 rue Papineau est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2, en vertu du règlement sur le PIIA 2017-003;

ATTENDU que le propriétaire désire procéder au remplacement de la base d'une colonne en cour avant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise l'émission du permis PIIA 2019-11 permettant le remplacement du bas de la colonne avant.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 2019-09-461 PIIA 2019-12/ 192, RUE HENRI-BOURASSA : AUTORISATION D'ÉMISSION

ATTENDU que les dispositions de la section VIII de la Loi sur l'aménagement et L'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville s'est pourvue de règlement sur le PIIA numéro 2017-003 en date du 9 mai 2017;

ATTENDU que la propriété sise au 192, rue Henri-Bourassa est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2, en vertu du règlement sur le PIIA 2017-003;

ATTENDU que le propriétaire désire procéder au remplacement de la galerie en cour avant et des colonnes de cette dernière;

ATTENDU que le propriétaire respecte les normes prescrites par le règlement 2017-003 sur les PIIA;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise l'émission du permis PIIA 2019-12 permettant le remplacement du revêtement de la galerie et des poutres soutenant la toiture.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 2019-09-462 1869, CHEMIN SERVANT : NON-AUTORISATION DE TRAVAUX ET DEMANDE DE DÉMOLITION

ATTENDU que la propriété du 1869, chemin Servant a été inondée en 2017 et 2019;

ATTENDU que ladite propriété est incluse dans la Zone d'intervention Spéciale (ZIS) et que la Municipalité de Papineauville a confirmé que cette propriété ne doit pas en être exclue;

ATTENDU que la valeur des travaux requis correspond à 100% de la valeur de la maison au rôle d'évaluation actuel;

ATTENDU que le propriétaire demande à la municipalité de procéder à l'acquisition de la propriété pour la somme nominale de 1\$ en contrepartie d'une aide financière dans le cadre du **Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents 2019** puisque la demande de permis a été refusée;

ATTENDU la recommandation du responsable de l'urbanisme et environnement et de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable de l'urbanisme et environnement et de la direction générale, informe la propriétaire du 1869, chemin Servant que la demande de travaux déposée le 28 août 2019 ne sera pas autorisée.

Que ce Conseil accepte d'acquérir le terrain situé au 1869, chemin Servant pour la somme de 1\$ et après que la propriété aura été remise dans un état satisfaisant.

Que ce Conseil mandate la direction générale à informer le ministère de la Sécurité publique du présent refus.

Que le maire, monsieur Christian Beauchamp et la directrice générale, madame Martine Joanisse, soient autorisés à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 419 : actes notariés et arpentage.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2019-09-463 IDENTIFICATION DES SOURCES DE POLLUTION POUR LE RUISSEAU HÉBERT : AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT que le Parc National de Plaisance a procédé aux cours des dernières années à des analyses de la qualité de l'eau dans les cours d'eau tributaires de la baie de la Pentecôte;

CONSIDÉRANT que les résultats de ces analyses démontrent des déficiences sur certains paramètres relatifs à la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que le bassin versant du cours d'eau Hébert est situé sur le territoire des municipalités de Plaisance et de Papineauville, qu'il prend sa source dans la municipalité de Plaisance et que son exutoire se situe dans la Municipalité de Papineauville;

CONSIDÉRANT que l'OBVRPNS a offert ses services pour réaliser des analyses de la qualité de l'eau dans le cours d'eau Hébert;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-212 octroyant un mandat d'identification des sources de pollution pour les ruisseaux Dicaire, Hébert et Lavoie et que l'étude démontre que des polluants présents sont attribuables à l'activité humaine;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité conjointe des Municipalités de Papineauville et Plaisance de travailler à l'élimination des polluants à leurs sources.

CONSIDÉRANT l'OBVRPNS a offert ses services pour réaliser des analyses de la qualité de l'eau dans le cours d'eau Hébert;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-09-192 par la municipalité de Plaisance : Mandat à l'organisme de bassin versant des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon(OBV RPNS)- Cour d'eau Hébert;

ATTENDU la recommandation du responsable urbanisme/environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que la Municipalité de Papineauville mandate l'OBV RPNS à procéder à des analyses de la qualité de l'eau dans le cours d'eau Hébert, à part égale avec la municipalité de Plaisance, pour un montant de 893.75\$ plus taxes.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 47000 419 : Services professionnels

Qu'un transfert du fonds affecté environnement soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 2019-09-464 COUPE DES ROSEAUX : MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE LOCHABER

ATTENDU qu'il y a lieu de faire la coupe des roseaux dans certains secteurs de Papineauville afin d'éviter leur prolifération;

ATTENDU que la Municipalité de Canton de Lochaber possède l'expertise, le personnel et les équipements pour ce faire;

ATTENDU la recommandation de la direction générale

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, mandate la Municipalité de Canton de Lochaber à faire la coupe des roseaux sur le territoire de la Municipalité de Papineauville.

Qu'une dépense et un déboursé de 2500\$ soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 47000 419 : Services professionnels

Qu'un transfert du fonds affecté environnement soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.3 2019-09-465 AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE LOCHABER POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION PSPS AUPRÈS DE LA MRC DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE ROSEAU COMMUN SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX ET PROVINCIAUX (EXCEPTÉ LA ROUTE 148) REGROUPEMENT PAPINEAUVILLE, PLAISANCE ET CANTON DE LOCHABER

ATTENDU que la pousse de roseaux envahissants le long des chemins municipaux et provinciaux ainsi sur quelques terrains privés présente un risque d'extension sur les rangs de la municipalité ainsi que dans le parc de la SEPAQ de Plaisance bordant la route 148;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec (MTQ) n'intervient financièrement via une subvention que sur un tronçon spécifique de la route 148;

ATTENDU que la Municipalité de Canton de Lochaber travaille avec le MTQ afin d'éradiquer les roseaux envahissants et est en mesure de fournir un service de coupe des roseaux;

ATTENDU qu'une seule municipalité ne peut avoir un impact efficace dans la lutte contre le roseau;

ATTENDU que la Municipalité de Canton de Lochaber se propose d'introduire la demande de subvention « Politique de soutien aux projets structuraux » (PSPS) auprès de la MRC au nom des municipalités de Canton de Lochaber, de Plaisance et de Papineauville pour la coupe et le bâchage le long des chemins municipaux et provinciaux durant 2 ans;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et orientations de la subvention PSPS et notamment en ce qui concerne la mise en commun de ressources entre les municipalités, les initiatives de protection et de

mise en valeur des territoires d'intérêts écologiques ainsi que le respect des principes du développement durable et la valorisation des ressources physiques du territoire par leur protection;

ATTENDU que la subvention couvre jusqu'à 80 % du coût du projet et que de ce fait les municipalités ont à leur charge 20 % du coût total du projet.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce le Conseil de la Municipalité de Papineauville autorise la Directrice générale adjointe de Canton de Lochaber en charge du dossier à présenter une demande de subvention auprès de la MRC Papineau pour le projet mentionné ci-dessus au nom des Municipalités de Plaisance, Papineauville et Canton de Lochaber;

Qu'en cas d'obtention de la subvention, les fonds ainsi que l'apport de 20 % à charge des Municipalités seront répartis au prorata des inventaires de roseaux à éradiquer sur chaque municipalité.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2019-09-466 DÉPÔT DES STATISTIQUES POUR LES LOCATIONS MENSUELLES DES PLATEAUX ET LA BIBLIOTHÈQUE

Statistiques bibliothèque août 2019	
Nouveaux abonnés	6
Prêt de livres numérique	31
Abonnements actifs	495
Prêt régulier	503
Prêt instruments de musique	
Potager	1
Jours d'ouverture incluant les samedis	12

Centre communautaire	
Scolaire	-
Gymnastique, badminton, hockey cosom, tennis	-
Évènements	Spectacle de fin de camp de jour 8 août Festival country 14 au 18 août première édition

Ancienne Mairie	
Locations	-
Organismes	-
Réunion/formation	5 heures

8.2 2019-09-467 AUTORISATION D'ACHAT DE PÉRIODIQUE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement annuel des magazines périodiques et la recommandation du coordonnateur loisir et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce conseil, sur recommandation du coordonnateur loisir et culture, autorise une dépense et un déboursé de 533.35\$ plus taxes pour le renouvellement des périodiques à la bibliothèque.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70230 680 : Achats de livres et périodiques.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2019-09-468 ORGANISATION DE LA GRANDE MARCHE DU DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU l'intérêt du Grand Défi Pierre Lavoie à tenir encore une fois la grande marche de l'Outaouais à Papineauville;

ATTENDU la vision de la municipalité à promouvoir l'activité physique sur son territoire;

ATTENDU la belle visibilité que cet événement apporte à la municipalité;

ATTENDU qu'une somme a été prévue au budget 2019;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur loisirs et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du coordonnateur loisirs et culture, autorise la tenue de La Grande Marche de Papineauville samedi le 19 octobre 2019, en cas de mauvaise température reportée au 20 octobre.

Que ce conseil autorise aussi une dépense maximale de 1000.00 \$ plus taxes pour l'organisation de cet événement (prix de présence, publicité, promotion, récompense de bénévoles etc...)

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire: 02 70179 691 Grande Marche

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2019-09-469 SOIRÉE CHASSOMANIAK

ATTENDU l'intérêt de la compagnie Chassomaniak à tenir une soirée films de chasse à Papineauville pour la 6e année consécutive;

ATTENDU qu'aucun investissement n'est requis de la part de la municipalité;

ATTENDU recommandation du coordonnateur loisirs et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel leblanc

Que ce conseil autorise le coordonnateur loisirs et culture à faire toutes les démarches avec les entreprises Chassomaniak pour la tenue d'une soirée vendredi le 28 février 2020 au centre communautaire.

La municipalité gardera 100% des profits du bar lors de cette soirée ainsi qu'un pourcentage sur la vente de billets, selon le nombre de billets vendus.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 2019-09-470 MOTION DE FÉLICITATIONS : 23E ÉDITION DU RENDEZ-VOUS DES ARTS

Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière donne une motion de félicitations aux organisateurs et nombreux bénévoles qui ont contribué au succès de la 23^e édition du Rendez-Vous des Arts de Papineauville.

Plus de 45 artistes étaient présents pour cette édition qui s'est tenue du 23 au 25 août 2019.

9.2 2019-09-471 MOTION DE FÉLICITATIONS : 1ERE ÉDITION DU FESTIVAL COUNTRY DE PAPINEAUVILLE

Monsieur le conseiller Alain Clément donne une motion de félicitations aux organisateurs et nombreux bénévoles qui ont contribué au succès de la 1^{ere} édition du Festival country de Papineauville.

Près de 20 artistes ont performés lors de cette édition qui s'est tenue du 14 au 18 août 2019.

9.3 2019-09-472 MOTION DE FÉLICITATIONS : PARTICIPATION DE LA FERME CABRIOLE AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL D'ÉQUITATION WESTERN DU QUÉBEC

Monsieur le conseiller Daniel Malo donne une motion de félicitations à la Ferme Cabriole et ses propriétaires pour leur participation au Championnat provincial d'équitation western du Québec qui s'est tenu du 23 au 25 août dernier à Sorel-Tracy. Motion particulière pour la participation de Marjolaine Labarre, résidente de Papineauville.

9.4 2019-09-473 MOTION DE FÉLICITATIONS : ÉPLUCHETTE DE MAÏS

Monsieur le conseiller Alain Clément donne une motion de félicitations à la corporation des loisirs de Papineauville et à ses nombreux bénévoles pour l'organisation de l'épluchette de maïs annuelle qui s'est tenue le 25 août dernier.

9.4 2019-09-474 MOTION DE FÉLICITATIONS : COURSE DE BOÎTES À SAVON

Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière donne une motion de félicitations aux organisateurs de la course de boîtes à savon qui s'est tenue le 25 août dernier alors que 20 bolides ont compétitionné de façon amicale.

VARIA :

Lettres concernant la coupe des gazons : suivi est-il fait?

Erreur de date dans le calendrier municipal – septembre 2019

Rapprochement de deux évènements : RV des Arts et épluchettes de maïs/course de boîtes à savon

Véhicules remisés sur les terrains privés

Bâtiment abandonné : peut-on donner un délai pour soit rénover ou démolir ex.: Matériaux Bonhomme Inc.

MTQ artères principaux routes 148 et 321 endommagés

Collecte des déchets et recyclage route 148 situation revenue à la normale

Luminaires de rues : village c'est plus sombre, n'éclaire pas

QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

M. Pierre Lachapelle : bruit causé par les camions lourds, peut-on empêcher la circulation?

9.6 2019-09-475 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que cette séance soit levée à 20h00.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 9 septembre 2019

Hélène Bélanger
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 9 septembre 2019.

Christian Beauchamp
Maire